

Séance publique du 2 mai 2007

Délibération n° 2007-4089

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Rue Santos Dumont - Prolongement - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté du 19 décembre 2005 a inscrit à la programmation pluriannuelle d'investissements une enveloppe destinée aux travaux consécutifs aux permis de construire.

Ce projet entre dans ce cadre dans la mesure où les permis de construire n° 69388-03-0188 et n° 69388-04-0013 ont autorisé la construction d'immeubles dont la configuration permet le prolongement de la rue Santos Dumont en se raccordant à la rue Saint Fulbert entre les rue Saint Gervais et Henri Pensier à Lyon 8°, l'objectif de cet aménagement étant de desservir ces immeubles pour leurs accès piétons et véhicules et améliorer le maillage du quartier en créant une nouvelle voie.

Le programme de l'aménagement comprend :

- la création d'une voie de circulation de 4 mètres de large sur 67 mètres de long,
- la création de trottoir de 2 mètres de large,
- la création de 15 places de stationnement ainsi qu'une d'une place de stationnement GIG-GIC,
- la plantation de 12 arbres d'alignement.

L'emprise du projet est de 871 mètres carrés sur une longueur de 67 mètres.

Le cadrage financier

L'estimation globale s'établit à 361 600 € incluant :

- les travaux de voirie,
- les plantations,
- la fourniture de bordures,
- les travaux d'assainissement pluvial.

Les délais de réalisation :

- 2006 : études (réalisées en interne),
- 2007 : travaux.

Ces prestations seront réalisées sur les marchés à bons de commande.

Circuit décisionnel : ce projet a reçu un avis favorable du pôle politique des déplacements le 15 janvier 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme des travaux pour un cout total de 362 600 € TTC.

2° - Cette opération, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme déplacements urbains pour un montant de 362 600 € en dépenses selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 362 600 € en 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,